

## Autorisation parentale relative à la publication d'images d'élèves

Année Scolaire 2017-2018

Madame, Monsieur,

Afin d'illustrer le bulletin municipal ou la presse et les sites internet de la Commune de Mohon et de la Communauté de communes du Porhoët rubrique « Commune de Mohon », votre enfant pourrait être photographié ou filmé à la cantine ou à la garderie municipale. Votre enfant ne sera jamais photographié isolément mais en groupe de trois ou quatre personnes au minimum.

Pour respecter les obligations légales en la matière, nous vous demandons de retourner à la mairie pour le 9 juin 2017 l'autorisation dûment remplie et signée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Maire,  
Josiane Denis

## Autorisation parentale relative à la publication d'images d'élèves

Année Scolaire 2017-2018

Je soussigné(e) ..... (père – mère – tuteur) de  
l'enfant ..... (1)

- autorise la mairie de Mohon à photographier ou filmer mon enfant à la cantine ou à la garderie Municipale afin d'illustrer le bulletin municipal, la presse ou les sites internet de la Commune de Mohon et de la Communauté de Communes du Porhoët.
- n'autorise pas la mairie de Mohon à photographier ou filmer mon enfant à la cantine ou à la garderie Municipale afin d'illustrer le bulletin municipal, la presse ou les sites internet de la Commune de Mohon et de la Communauté de Communes du Porhoët.

(1) Cocher la case souhaitée

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature  
( précédée de la mention manuscrite lu et approuvé )